

La Brève

1. - Voeux aux forces vives - Ils ont dit... -
2. - Un accord satisfaisant - Finances publiques -
- Ils ont dit - Chiffres clés -
3. - Calendrier social - Rendez-vous au
Salon des entrepreneurs -
- Nominations - Chiffres clés
4. - Les Brèves - L'agenda -

Lettre d'information bimensuelle N°165 - 15 janvier 2006

Ils ont dit...

“Malgré les allègements de charges, les cotisations sociales pèsent trop lourdement sur les salaires. Elles pénalisent l'emploi. Plus une entreprise recrute, plus elle doit payer. A l'inverse, plus elle délocalise, plus elle occasionne de dépenses sociales et moins elle contribue à la protection sociale des Français. Une première réforme du financement de la protection sociale a été utilement réalisée tout au long des années 90. Il s'est agi de remplacer des cotisations salariales, pesant sur les seuls revenus du travail, par une contribution assise sur l'ensemble des revenus des Français, la CSG.

L'enjeu, maintenant, c'est d'entreprendre une nouvelle réforme concernant, cette fois, les cotisations patronales. Il faut les calculer sur une assiette plus juste et plus favorable à l'emploi... je proposerais de basculer une fraction des cotisations patro-nales sur une cotisation assise sur l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises... Le projet de réforme, élaboré en concertation avec les partenaires sociaux, sera soumis aux travaux du Conseil d'orientation pour l'emploi avant l'été, pour pouvoir être engagé d'ici la fin de l'année.

Extrait de l'allocution du Président de la République, lors des voeux aux forces vives le 5 janvier 2006.

VCEUX AUX FORCES VIVES DE LA NATION

L'UPA partage l'objectif de réforme du financement de la protection sociale

L'allègement des cotisations patronales tant attendu par les artisans sera-t-il engagé en 2006 ? Le Président de la République en tout cas a ouvert le chantier d'une réforme d'envergure.

Alors que les cotisations sociales patronales pèsent de manière excessive sur les entreprises de main d'œuvre en faisant directement obstacle à l'emploi, l'UPA réclame depuis plusieurs années une réforme du système de financement de la protection sociale. C'est la raison pour laquelle ses représentants ont salué la prise en compte de cette revendication au plus haut niveau de l'Etat et ont accueilli avec satisfaction le projet du Président de la République de moins pénaliser le travail par rapport aux autres éléments créateurs de richesses (extraits ci-contre). Trois options de réforme sont aujourd'hui envisagées : l'instauration d'une TVA sociale, projet cher au président de la commission des Finances du Sénat, Jean Arthuis ; la prise en compte de la valeur ajoutée dans le calcul des cotisations sociales patronales ; et enfin une hausse de la CSG. Compte tenu des inconvénients liés à chacune de ces trois pistes, l'UPA a demandé qu'une quatrième voie, répondant directement à la nécessité de réduire le coût du travail tout en confortant notre système de protection sociale, soit examinée. Ce choix consisterait à moduler le montant des cotisations en



fonction de l'importance de la masse salariale dans le chiffre d'affaires, de sorte que le niveau des charges soit d'autant plus réduit que la part des salaires est élevée. Ainsi, ce nouveau mode de financement cesserait de pénaliser les activités à forte intensité de main d'œuvre, tout en maintenant un haut niveau de protection sociale. Mais il ne s'agit pour l'heure que d'une contribution. L'UPA qui ne comprendrait pas qu'une solution soit retenue avant même que soit engagée la concertation, a invité le gouvernement à garantir d'ores et déjà que la réforme ne pourra aboutir à un alourdissement global des cotisations sociales patronales, et à engager le travail préparatoire avec les partenaires sociaux sur la base de simulations.

Chiffres clés

Selon une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) révélée l'été dernier, les Français n'ont jamais été aussi sévères à l'égard du système d'assurance-chômage.

Ils étaient ainsi 75% à réclamer la suppression des allocations chômage en cas de "refus réitéré d'un emploi moins qualifié ou moins bien rémunéré".

La baisse du chômage observée depuis huit mois ne rend pas les Français plus optimistes. En effet, 52% des personnes interrogées tout début 2006 par l'Ifop pour le Journal du Dimanche, pense que cette amélioration ne se poursuivra pas.

De même, la moitié des Français (48%) considère la lutte contre le chômage comme la priorité pour le pays en 2006, loin devant le combat contre l'insécurité (17%).

Ils ont dit...

... "la dette publique française n'a cessé de croître depuis 25 ans pour atteindre aujourd'hui 66% du PIB... L'objectif du Gouvernement est d'engager un désendettement progressif et volontaire..."

La conférence nationale des finances publiques est le point de départ d'une démarche nouvelle, qui consiste à réunir :

- tous les acteurs de la dépense publique : l'Etat, les collectivités locales, les organismes de sécurité sociale, pour dégager ensemble les solutions à même de résoudre le problème de la dette ;

- les partenaires sociaux, qui sont parties prenantes, soit comme gestionnaires dans le domaine de la protection sociale, soit comme interlocuteurs de l'Etat et des collectivités locales...

Extrait de l'intervention du Chef du gouvernement le 11 janvier lors de la Conférence nationale des finances publiques.

ASSURANCE CHÔMAGE

Un accord satisfaisant

Les représentants de l'UPA à la négociation destinée à rétablir l'équilibre du régime d'assurance chômage ont soutenu le texte de l'accord du 22 décembre pour deux raisons principales. D'abord cet accord consacre la volonté des partenaires sociaux d'améliorer l'efficacité du système d'aide au retour à l'emploi. Alors qu'une majorité de professions artisanales éprouve d'importants besoins de recrutement, il était important en effet que l'accord prévoit de mobiliser l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi (UNEDIC, ANPE, services de l'Etat...) en vue d'amplifier et d'accélérer le retour à l'emploi des allocataires du chômage. D'autre part, les négociateurs sont parvenus à un accord équilibré qui limite l'augmentation des cotisations d'assurance chômage et qui répartit l'effort entre les employeurs et les salariés. L'UPA est ainsi satisfaite d'avoir contribué à contenir à 0,04% la

hausse de la part patronale pour une augmentation totale de 0,08%, et d'avoir limité à l'année 2006 l'application de cette hausse dans l'espoir d'une amélioration rapide de la situation financière du régime d'assurance chômage. Même si deux syndicats de salariés (CGT, FO) ont rejeté le texte de l'accord, l'aboutissement de cette négociation a souligné la capacité des partenaires sociaux à trouver des solutions aux difficultés actuelles du régime d'assurance chômage.



FINANCES PUBLIQUES

Rationaliser les dépenses et limiter les prélèvements

La réunion pour la première fois le 11 janvier d'une conférence nationale spécifiquement dédiée aux finances publiques, témoigne d'une prise de conscience et d'une volonté d'assainir les comptes de la France que l'UPA n'a pas manqué de saluer. Dans l'intervention qu'il a prononcé à cette occasion, le Président Pierre Perrin a rappelé les deux priorités défendues par l'UPA en vue d'améliorer durablement les finances publiques : rationaliser les dépenses et réduire les prélèvements qui



L'immeuble du ministère de l'Economie et des Finances à Bercy

nuisent à l'emploi. Ainsi, la réforme de l'assurance maladie comme la réforme des retraites ont contribué à limiter les déficits sociaux tout en garantissant aux Français un haut niveau de protection sociale. Ce processus doit être poursuivi et devra faire l'objet d'adaptations régulières afin d'éviter les situations budgétaires irréversibles qui se traduisent inévitablement à terme par une augmentation des prélèvements et par une fragilisation du pacte social entre les générations. Par ailleurs, la fiscalité des entreprises repose trop largement sur le travail. Pour relancer l'emploi et susciter la croissance, l'UPA demande une remise en cause systématique des prélèvements qui pèsent directement sur la main d'œuvre. La réforme du financement du système de protection sociale annoncée par le Président de la République (voir page 1) mérite de ce point de vue d'être saluée même si l'UPA ne partage pas la solution faisant peser les cotisations sur la valeur ajoutée.

Le calendrier social

Alors que le nombre de demandeurs d'emploi reflue depuis avril 2005, le ministre délégué à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle des jeunes, Gérard Larcher, a fixé à 300.000 l'objectif de diminution du nombre des chômeurs en 2006. Il chiffrerait ainsi une ambition affichée à de multiples repri-ses par le Premier ministre, celle de gagner la bataille de l'emploi pour accéder à cette fameuse "croissance sociale" qu'il appelle de ses vœux. Du coup, le programme de travail du gouvernement en matière sociale est particulièrement chargé pour les mois à venir. En ce mois de janvier doit ainsi débiter l'expérimentation du contrat de transition professionnelle destiné à soutenir les salariés licenciés en quête d'un nouvel emploi. Suivront une conférence sur l'emploi des seniors, le lancement d'un plan emploi jeunes, ainsi que la mise en oeuvre du droit universel à la formation pour ceux qui n'ont pas poursuivi leur scolarité au-delà de 16 ans et ayant une expérience professionnelle d'au moins deux ans. Pour tenter de répondre à la crise des banlieues, un projet de loi sur

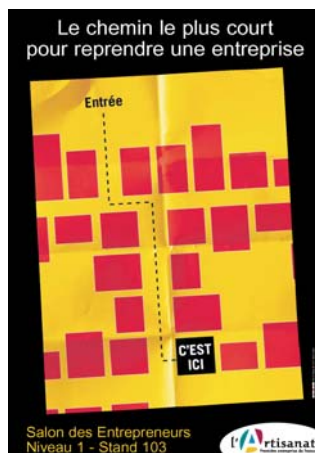
l'égalité des chances sera très prochainement soumis au Parlement tandis que la mise en oeuvre de la nouvelle formule de l'apprentissage junior débutera à la rentrée de septembre. Le lancement d'un service public de l'orientation et l'objectif de tripler le nombre de bénéficiaires de la validation des acquis de l'expérience -VAE- figureront également sur la feuille de route du gouvernement. Par ailleurs, l'année 2006 s'annonce tout aussi chargée pour les partenaires sociaux qui devront mener à terme plusieurs chantiers de négociations : assurance-chômage des intermittents du spectacle, pénibilité au travail, lutte contre les discriminations, accidents du travail et maladies professionnelles... Ces rendez-vous, de même que la réforme du financement de la protection sociale à laquelle ils seront associés, donneront autant d'occasions aux partenaires sociaux de montrer que le développement du paritarisme et de la démocratie sociale sont indispensables à notre pays et que l'objectif de "croissance sociale" en dépend.

PROMOTION

Rendez-vous au Salon des entrepreneurs

Les 1er, 2 et 3 février, l'artisanat sera présent au Salon des entrepreneurs organisé comme chaque année au Palais des Congrès de Paris. En effet, à l'initiative du réseau des Chambres de métiers et de l'Artisanat et des organisations professionnelles du secteur représentées par l'UPA, la "Première entreprise de France" sera au rendez-vous des créateurs et des dirigeants d'entreprises. Avec plus de 55 000 visiteurs par an et plus de 320 partenaires et exposants, le Salon des entrepreneurs est depuis 1993 un événement majeur pour le monde de l'entreprise. Au sein du Village 1 titré "Réseaux d'accompagnement", les conseillers et experts des réseaux de l'artisanat accueilleront le public sur un espace de 45m2 (stand 103) ; ils s'attacheront à renseigner les visiteurs sur les démarches à suivre en vue de créer ou de reprendre une entreprise artisanale. Des précisions complémentaires et des échanges seront

également proposés le jeudi 2 février à 14h30 dans le cadre d'une conférence spécifiquement dédiée au thème "Reprendre une entreprise artisanale : Conseils pratiques", animée par Jérôme Joinet, Rédacteur en chef de la Chaîne Demain. Des experts exposeront les potentialités du secteur et les dispositifs d'aides, tandis que des professionnels feront partager leur expérience.



Nominations

UPA MIDI-PYRENEES
Louis Arbones -CAPEB-, succède à la présidence à Pierre Perez -CNAMS-.

UPA SEINE-MARITIME
Daniel Bardor -CNAMS-, succède à la présidence à Michel Abdou -CAPEB-.

UPA HAUTE-MARNE
Alain Possamai -CAPEB- succède à la présidence à Jean-Louis Mouton, Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat.

UPA VENDEE
Daniel Laidin -CGAD-, succède à la présidence à Jacques Brousseau -CAPEB-.

Chiffres clés

Le contrat nouvelles embauches -CNE-, mesure phare du Plan d'urgence pour l'emploi lancé par Dominique de Villepin, continue sa progression et recueille un certain succès auprès des chefs d'entreprises concernés. En effet, depuis août 2005, 280.000 CNE ont été conclus dans les entreprises de moins de 20 salariés.

En outre, une étude IFOP-Fiducial a révélé que près d'un tiers des employeurs (29%) n'aurait pas embauché sans ce nouveau dispositif du CNE. Parmi les 71% de chefs d'entreprise qui auraient recruté en l'absence du CNE, 40% auraient embauché en CDI et 28% en CDD.

Sur la totalité des contrats nouvelles embauches, 60% correspondaient à une création de poste et 40% à un remplacement de personnel.

Notons enfin que parmi les entreprises qui ont embauché au moins une personne en CNE, 17% n'avaient aucun salarié auparavant, 18% avaient 1 salarié, 32% avaient deux à quatre salariés, 23 % avaient 5 à 8 salariés, et enfin 10% avaient entre 9 et 18 salariés.

Sauver la TVA à 5,5%

Le dernier Conseil européen n'a donc pas permis d'aboutir à un accord sur les activités éligibles à un taux de TVA réduit, reportant la décision à la réunion de l'Ecofin (Conseil des ministres des Finances européens) du 24 janvier prochain. La CAPEB qui est mobilisée depuis plusieurs mois (voir notamment *La Brève* n° 160) afin d'obtenir la pérennisation de la TVA à 5,5% pour les travaux d'entretien des logements, a décidé d'une nouvelle action d'envergure sur le terrain en vue d'attirer l'attention des pouvoirs publics français et européens sur les enjeux de cette mesure. C'est ainsi que le Bureau confédéral a décidé que les administrateurs de la confédération se rendraient le 18 janvier devant les ambassades européennes à Paris et qu'il s'en suivrait un rassemblement devant Bercy. En espérant que la présidence autrichienne de l'Europe qui succède depuis le 1er janvier et pour six mois à la présidence britannique, contribuera à dégager un consensus.

Le syndicalisme artisanal en question

Deux jours ne seront pas de trop pour établir un état des lieux du syndicalisme artisanal et jeter les bases d'un redéploiement. Le Conseil national de l'UPA a décidé il y a plusieurs mois déjà de consacrer une réflexion spécifique à la situation des organisations professionnelles relevant de l'UPA. Ce séminaire se tiendra les 1er et 2 février prochains et traitera une problématique résumée en deux questions : comment renforcer le rôle et la structuration du syndicalisme artisanal au niveau territorial, et comment mieux adapter le fonctionnement de l'UPA à son environnement socio-économique, politique et médiatique ?

La coiffure exclue des activités de services à la personne "agrées"

C'est un sujet de satisfaction pour la Fédération de la coiffure -FNCF-, le décret fixant la liste des activités de service à la personne devant faire l'objet d'un agrément spécifique, ne cite pas la coiffure. *"Il est clair que la conjonction des contraintes liées à l'agrément d'une part, à la nécessité de créer et d'exploiter une structure juridique dédiée à cette part de marché d'autre part, aurait écarté de fait les entreprises jusqu'alors présentes sur ce secteur... au profit de quelques grandes enseignes nationales et multiservices"*, ajoute la FNCF qui dans un courrier a remercié l'UPA pour son action de soutien.

Négociation sur les accidents du travail

Les partenaires sociaux ont ouvert le 20 décembre 2005 la négociation sur les accidents du travail et maladies professionnelles. En toile de fond de cette négociation fortement sollicitée par le gouvernement, le déficit de 500 millions d'euros de la branche AT-MP et l'augmentation de 0,1% du taux de cotisation des entreprises à compter du 1er janvier 2006. La gouvernance de la branche semble faire l'objet d'un assez large consensus. En outre, la constitution de quatre groupes techniques a été décidée. L'UPA était représentée par Dany Bourdeaux, Présidente de la commission sociale, à cette négociation qui reprendra le 3 février.

100ème maison de l'emploi

Créées par le Plan de cohésion sociale en décembre 2004, les maisons de l'emploi offrent des services aux demandeurs d'emploi et coordonnent les différents services de l'emploi (ANPE, UNEDIC...). La centième maison de l'emploi a été labellisée en décembre et le ministre de l'Emploi et de la Cohésion sociale, Jean-Louis Borloo, a considéré que le chiffre de 200 serait atteint fin 2006, de même que l'objectif final de 300 maisons en 2007.

L'agenda

17 DECEMBRE

Emission "Expression Directe UPA" diffusée sur France 2 sur le thème de la TVA.

20 DECEMBRE

Participation de Patrick Liebus, Président de la commission des Relations du Travail de l'UPA, à la négociation paritaire sur l'assurance chômage.

Participation de Dany Bourdeaux, Présidente de la Commission sociale de l'UPA, à la réunion d'ouverture de la négociation sur les accidents du travail et maladies professionnelles.

3 JANVIER

Participation du Président de l'UPA aux vœux du Président de la République au Conseil économique et social -CES-.

4 JANVIER

Rencontre entre le Président de l'UPA et le président du Conseil supérieur de l'Ordre des experts comptables.

5 JANVIER

Participation du Président de l'UPA aux vœux du Président de la République aux forces vives.

Participation du Président de l'UPA aux vœux de la CAPEB.

10 JANVIER

Entretien du Président de l'UPA avec la Présidente de l'Institut supérieur des métiers -ISM-.

11 JANVIER

Participation du Président de l'UPA à la Conférence nationale sur les finances publiques.

12 JANVIER

Déplacement du Président et des Vice-Présidents de l'UPA à l'UPA Alpes-Maritimes.

17 JANVIER

Participation du Président de l'UPA à l'Assemblée générale du Medef à Arc et Senans.



53, rue Ampère - 75017 Paris - Tél. : 01 47 63 31 31 - Fax : 01 47 63 31 10 - E-mail : UPA@wanadoo.fr